

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 novembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 175 – Vœu relatif à la transformation de bureaux en logements.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le vœu 2011 V. 106, relatif à la transformation de bureaux en logements, adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 28 et 29 mars 2011 ;

Considérant l'avis favorable de M. Jean-Yves MANO à ce vœu, adopté en mars 2011 par le Conseil de Paris ;

Considérant la raréfaction des disponibilités foncières à Paris ;

Considérant les niveaux de loyers élevés, liés notamment au déficit de construction ;

Considérant que le faible nombre de logements autorisés depuis 2001 à Paris est en contradiction avec l'augmentation de la population parisienne ;

Considérant le déficit de logements pour étudiants ;

Considérant qu'il serait opportun de mesurer précisément le stock de bureaux durablement vacants dans la Capitale, susceptibles d'être convertis en logements ;

Considérant la volonté déclarée de M. le Maire de Paris de «voir mises en œuvre des dispositions réglementaires et fiscales" pour "favoriser la transformation d'immeubles de bureaux obsolètes ou durablement vacants » ;

Considérant que les professionnels préfèrent réaliser leurs bureaux dans des programmes neufs ;

Considérant les opportunités qui pourraient s'offrir à la Ville de Paris pour réaliser des programmes de logements ;

Considérant la nécessité d'accompagner et d'inciter les professionnels à réaliser ces mutations ;

Sur la proposition de M. Jérôme DUBUS et des élus du groupe UMPPA et sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris commande à l'APUR une évaluation des immeubles de bureaux et locaux d'activité durablement vacants sur le territoire parisien, accompagnée d'une identification du stock mutable en logements.